

04 déc 2021 -09:21

Appartient à Conseil des ministres du 3 décembre 2021

Poursuite de l'accord social concernant le fonds de compensation interne pour le secteur du diamant

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le fonds de compensation interne pour le secteur du diamant.

Le projet poursuit l'accord sur le plan social instauré en 2006 dans le secteur du diamant pour les années 2022, 2023 et 2024. Concrètement, ce projet prévoit le maintien de la suspension de la rétribution due par les commerçants diamantaires sur l'importation du diamant brut.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant application de l'article 2bis, dernier alinéa, de la loi du 12 avril 1960 portant création d'un Fonds de compensation interne pour le secteur du diamant pour les années 2022, 2023 et 2024

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be